

si légitimes, devint aussi, sous M. de Lauson, un autre sujet de débats. Cette année 1655, où Louis XIV écrivit la lettre qu'on vient de rapporter, Louis Couillard, allié de M. de Lauson, comme beau-frère du Sénéchal, son fils (*), prétendit que ce terrain lui appartenait; et, le 19 octobre, M. de Lauson, à qui il avait présenté requête, rendit une ordonnance portant que Couillard et M. de Maisonneuve produiraient chacun leurs titres particuliers de concession. Louis Couillard produisit le sien, qui, sans doute, devait être d'assez fraîche date, puisqu'il ne pouvait l'avoir obtenu ni de M. de Montmaghy, qui avait mis sa possession de ce terrain M. de Maisonneuve, ni de M. d'Ailleboust, associé de Montréal, et par conséquent l'un des propriétaires de ce même terrain (**). Quoiqu'il en soit, M. de Maisonneuve ne put produire le sien, et il était difficile qu'il en fût autrement, ce titre ayant été remis par mademoiselle Mance entre les mains de M. de Lauson lui-même pour qu'il le ratifiât; et celui-ci, comme le fit observer plus tard M. Chartier aux membres du Conseil de Québec, l'ayant *retenu ou perdu*. La conclusion fut néanmoins, que les pièces seraient mises sous les yeux de M. de Lauson, qui prononcerait selon le droit. Mais les événements plus sérieux qui survinrent, et dont nous allons parler, firent différer la conclusion de ce litige.

XXVII.

M. de Lauson, en affaiblissant Villemarie, nuisit au reste de la Colonie Française.

Nous pouvons remarquer ici que la conduite de M. de Lauson à l'égard de Villemarie, qu'il ne soutint pas et qu'il chercha plutôt à affaiblir, fut malheureusement nuisible à Québec et à toute la Colonie Française. " S'il eût plus soutenu ce poste avancé, dit M. Dollier de Casson, les inondations Iroquoises n'auraient pas pris leur cours vers Québec, et n'y auraient pas fait les dégâts qu'elles y ont commis, sans respecter même toujours la famille de ce Gouverneur." Quoique M. de Lauson n'eût jamais été homme de guerre et qu'il fût peu propre à remplir une place où il avait à faire tête à des ennemis toujours en campagne, il se fit néanmoins continuer dans la charge de Gouverneur général, après son premier triennat, dans l'espérance, sans doute, de procurer de plus en plus l'avance

(*) Jean de Lauson, Sénéchal, avait épousé, le 23 octobre 1651, Anne Desprès, sœur de Geneviève, qui, le 19 avril 1653, épousa Louis Couillard. L'une et l'autre étaient sœurs d'Etienne Desprès, qui avait épousé M. Duplessis-Kerbodot.

(**) Il semblerait de là que le titre de Couillard aurait pu lui avoir été donné par M. de Lauson lui-même; et quelque étrange que fut cette supposition, elle ne serait pas dénuée de toute vraisemblance, si l'on considérait que M. d'Avangour, l'un des successeurs de M. de Lauson, donna, le 29 mars 1663, à un particulier, un titre semblable pour une portion du même terrain; et qu'enfin M. de Mézy, successeur de M. d'Avangour, ratifia ce même titre, malgré la possession publique et constante des seigneurs de Montréal, qui fut cause qu'en 1667 le Conseil souverain les maintint dans leur droit, sans avoir égard à ces titres postérieurs et subreptices.